### **COMPTE RENDU**

### COMMISSION PARITAIRE DE PILOTAGE

### DE LA COMPLEMENTAIRE SANTE DE LA SECURITE SOCIALE

Réunion du mardi 27 juin 2023

La Présidente, Mme Laurence GRANDJEAN, ouvre la séance à 10h 09. Elle présente les participants en présentiel et en distanciel et donne lecture des pouvoirs accordés.

### 1) Communications de la Présidente

La Présidente fait part de trois communications :

- Mme Caroline Nissim est remplacée par M. Nicolas Certain
- Résiliation en trois clics : a été mise en place grâce à un imprimé en ligne

Aesio mutuelle : opérationnelle à compter du 16 juin 2023

AG2R : communication programmée à la mi-juin en direction des services RH des organismes

Malakhoff Humanis: extranet adhérent opérationnel en octobre 2023

Seuls les retraités pourront actionner ce système.

Pour les actifs, l'adhésion reste obligatoire.

Mme BERNARD pose la question suivante : peut-on revenir à notre mutuelle, après l'avoir quittée pour une autre offre, qui s'avèrerait à terme moins favorable. La réponse est non.

M.PILLET, négociateur de la complémentaire, rappelle qu'il y avait « une fenêtre de tir » d'un an pour les retraités, prolongée une fois. Cette possibilité (1 an) a été reconduite pour l'intégration du RSI au Régime Général.

- dispositif Psy COVID toujours en place chez Malakoff Humanis. Dispositif maintenu, à hauteur de deux séances par an dans la limite de 60 euros par séance.

Fin au 30 juin 2023. A compter du 1<sup>er</sup> juillet jusqu'au 31 décembre 2023, MH met en place un service en ligne de téléconsultations psy pour l'ensemble de ses assurés couverts par un contrat santé (pas uniquement pour les bénéficiaires du contrat UCANSS) dans la limite de deux séances par an.

# 2) Bilan de gestion 2022 des assureurs.

Mme Zahra Ben Ami (AESIO Mutuelle) présente ce point. S'agissant exclusivement de données chiffrées, elle présente une synthèse des principales données.

Les personnes protégées (salariés et anciens salariés) s 'établit à 387 582 dont 192 718 Aesio Mutuelle (49,70%), 94 139 AG2R (24,30%) et 100 725 Malakoff Humanis (26,00%).

Appels téléphoniques traités 198 859 Aesio (100 462), AG2R (48 822), MH (49 575).

Le taux de décroché consolidé des 3 organismes assureurs est de 89,03% et concerne en majorité les prestations (69,50%);

Le nombre consolidé de réclamations est de 6861 et concerne principalement les prestations (3979).

### 3) Bilan 2022 de la commission du fonds de solidarité.

Mme Zahra Ben Ami (AESIO Mutuelle) présente ce point ;

Concernant le fonds des salariés 290 dossiers acceptés suer 364 présentés pour une dépense totale de 331 404 €. Typologie des aides accordées : 201 soins dentaires (240 095 €), 51 divers (52 859 €).

En ce qui concerne le fonds des anciens salariés 134 dossiers acceptés sur 231 présentés pour un total de 155 015 €. Typologie des aides octroyées : 114 soins dentaires (148 140 €), 9 optique (2 860 €).

La répartition géographique des bénéficiaires, demandée lors d'une précédente commission, est la suivante :

Les trois premières régions :

pour les salariés : lle de France, Rhône Alpes Auvergne, Nouvelle Aquitaine

pour les anciens salariés :Rhône Alpes Auvergne, lle de France , Occitanie.

## 4) Proposition de réflexion sur le panier de soins : analyse et perspectives envisageables.

Le document préparé par le cabinet Actense est présenté par M. Jérôme LENGLET.

Part des différentes garanties dans le total des prestations payées :

Garanties	Actifs	Anciens salariés
Hospitalisations	10,2 %	16,6 %
Soins courants	35,5 %	32 %
Soins dentaires	24,3 %	23,1 %
Optique	26,3 %	17,9 %
Prothèses auditives	1,3 %	8,0 %
Actes divers	2,4 %	2,4 %
	100 %	100 %

Les pistes d'aménagement des garanties consistent à trouver de solutions permettant de réduire la prise en charge du régime, sans trop augmenter (voire sans augmenter) le niveau du reste à charge.

Cela passe essentiellement par la différenciation des garanties dans le réseau et hors réseau.

L'impact potentiel sur le P/C serait de -2,1% pour le régime des actifs et de -2,4% pour le régime des anciens salariés.

Toutes les organisations syndicales sont unanimes pour considérer que les pistes envisageables doivent être préalablement précédées de négociations menées dans d'autres instances que la CPPC3S.

# 5) Questions diverses

La Présidente rappelle que la prochaine réunion a lieu le mardi 22 septembre 2023.

La séance est levée à 11h55.

Patrick YVROUD